



Bilan annuel 2020

AAPPMA LA DURDENT

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vices président : Octavio FERNANDES, Ludovic LEFEVRE

Trésorier : Ludovic LEGRAND

Secrétaire : Mathieu GOTRAND

Autres membres: Gilbert NICOLLE, Claude DEBRÉE
, Jérôme FIDELIN

En introduction de cette 67^{ème} Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'ensemble des partenaires invités à cette assemblée qui se déroulera de façon entièrement distancielle en raison de la crise sanitaire. Le présent document est proposé à la consultation et à l'approbation des membres par voie dématérialisée. Le mail sera envoyé à toutes les personnes ayant transmis leur mail en achetant leur carte de pêche et à ceux qui en feront la demande via les réseaux sociaux.

RAPPORT MORAL

L'AAPMMA de la Durdent a été créée en janvier 1954 ce qui représente 66 années d'actions en faveur de la pratique de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Il est rappelé comme chaque année que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué après le football puisque notre fédération regroupe 1,4 millions de participants en comptant uniquement les pêcheurs en eau douce. En Seine-Maritime, on dénombre en 2020 plus de 7 848 pêcheurs. Il y a autour de 40 000 bénévoles qui s'investissent. Les pêcheurs dépensent en moyenne 681 euros pour un poids de plus de 2 milliards à l'échelle française. Notre association est majoritairement financée par l'adhésion de nos membres. Elle participe activement à l'éducation et la sensibilisation environnementale. A l'heure où notre loisir est attaqué par des associations animalistes, extrémistes, qui n'ont qu'un seul but, faire interdire notre passion, il me semble bon de le rappeler.

L'année 2020 a été marquée par une terrible pandémie qui nous a touché quelques jours à peine après l'ouverture de la pêche début mars et qui nous a privé d'une grande partie de la saison. C'est une situation qui a été grandement incomprise de la part des pêcheurs, car si il y a bien une activité qui peut respecter la distanciation sociale, il s'agit de la pêche. De nombreux pêcheurs ont sollicité le bureau de l'AAPPMA pour obtenir un remboursement, au moins partiel, ou une forme de compensation pour ce manquement dans la saison. Nous n'avons pas pu accéder à ces demandes car l'AAPPMA a des dépenses fixes à honorer. C'est toutefois une occasion de rappeler comment est utilisée cette cotisation :

- 9% est reversé à l'agence de l'eau. C'est un organisme qui contribue, avec l'argent récolté à mettre en place des aménagements comme les passes à poissons par exemple. Elle finance également en partie la lutte contre l'érosion des sols et donc les coulées de boues qui appauvrissent notre rivière.
- 24% du montant de cette carte de pêche est attribué pour l'EGHO, l'URNE ou le club halieutique, des réciprocitys qui vous permettent de pêcher 91 départements avec un seul permis.
- 26% va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui réalise et finance des études scientifique, des projets d'acquisition de parcours , des labellisations gîte de pêche, et qui exerce un travail de représentation à l'échelle nationale.
- 40% est partagé localement entre la Fédération départementale et l'AAPPMA. Cela sert notamment à payer les baux de pêche et les actions de préservation des populations piscicoles

LES EFFECTIFS

Concernant les permis adulte, on peut remarquer une diminution avec 174 cartes. L'année dernière, nous avons établi un record avec 200 cartes et cette année est une remise à un

niveau plus normal. Il y a 6 ou 7 ans, le nombre de carte ne dépassait pas 150. La carte inter-fédérale est encore largement majoritaire. Ceci confirme son intérêt. Pour les permis jeune, une belle augmentation que ce soit pour les 12/18 qui passent de 32 à 45 et surtout pour les jeunes qui sont désormais plus de 80. Cela est très probablement lié au succès des ateliers pêche nature.

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances et journalières sont en augmentation avec les deux confondus, 97 permis de vendus. Celà traduit probablement l'effet Covid avec moins de personnes qui veulent s'engager dans un permis annuel. Enfin, les cartes femmes se maintiennent à un bon niveau avec 12 femmes.

Au total, nous avons vendu 409 permis dont 312 annuels. Il est rappélé que grace à la réciprocité, ce sont d'avantage de pêcheurs qui foulent chaque année les berges de ce fleuve de la Durdent.

Pour les timbres migrateurs, sur lesquels l'association n'enregistre aucun bénéfice, le nombre reste constant avec une vingtaine de pratiquants rappelant l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer.

Au total, notre association compte 330 membres annuels et environ 80 membres temporaires.

L'association s'avère donc satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA.

Pour la saison 2020, Les permis ont été délivrés dans les Office de tourisme de Cany-Barville, Saint Valery-en Caux, Yvetot et Doudeville et également sur carte de peche.fr

L'association tient à remercier les Offices de Tourisimes, et les com com de Doudeville -Yerville et de la Côte d'Albatre qui savent nous accompagner pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION

En 2020, l'association été contrainte de réduire ses actions visant à assurer la préservation de nos rivières et le développement du loisir pêche.

Nettoyages des bords de berges

En 2020, 1 seul nettoyage a été organisé lors de l'opération Leclerc « Nettoyons la Nature ». L'opération a été effectuée sur les parcours appartenant à la CCCA et la ville de Cany Barville : moulins neufs, sporticaux.

Il y avait, malgré le très mauvais temps quelques pêcheurs, en particulier les jeunes qui sont venus nettoyer les parcours à Cany-Barville et à proximité du lac de Caniel.

Ces actions sont pour nous l'occasion d'œuvrer efficacement et concrètement pour la protection de cette belle rivière. 150 kg de déchets ont été ramassés et triés ce jour !

Ateliers PECHE NATURE

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement.

Les ateliers pêche nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également, fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a été contrainte d'annuler les deux événements prévus en avril et mai 2020

L'association remercie les bénévoles, la fédération 76, ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

Recrutement de nouveau membres pour le conseil d'administration

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons souhaité vous alerter sur le risque de manquer de membres pour le prochain renouvellement associatif qui devait se dérouler le 10/10/2020 pour notre association. Nous avons donc organisé deux rencontres avec les pêcheurs motivés pour leur présenter notre action au sein du CA et les inviter à se présenter. Malheureusement, la hausse des chiffres du COVID a contraint l'ensemble de AAMMPA à annuler ce renouvellement des mandats. Ces derniers sont poursuivis un an de plus, et des élections devront avoir lieu, à la fin de l'année 2021. Les motivés d'hier sont bien sûr invités à se mobiliser pour cette nouvelle année, avec une assemblée générale probablement en octobre.

Ces rencontres avaient été un succès et nous ont encouragé dans la poursuite de nos actions.

Les parcours de pêche et leurs évolutions

Entretien des parcours de pêche

Les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés. Un effort particulier a été réalisé pour renouveler l'ensemble de la signalétique. Il restera en 2021 à imprimer les panneaux et les mettre en place ce que notre conseil d'administration a déjà commencé.

Des déchets sont régulièrement retrouvés au niveau du site des basses eaux qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre; Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs ou promeneurs qui les auraient laissés sur place.

Les déversements

L'AAPPMA a procédé en 2020 au déversement de 220 kg de truites farios, ceci en 3

déversements sur la rivière, et 325 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 7 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/aout puisque les poissons souffraient à cette période de l'année. De fait, à cette période la pêche au coup avec amorçage est possible pour la pêche du blanc. Cette année, pour compenser un peu le manque lié au covid, les déversements ont été poursuivis jusqu'en décembre (2 supplémentaires).

Il est rappelé que cette démarche de déversements n'est pas satisfaisante car elle pâlie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages ; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels comme c'est le cas pour la politique de reconquête de la continuité écologique. Toutefois à défaut de travaux et d'amélioration concrète observées sur ce fleuve, cette pratique de déversement est poursuivie en observant deux règles :

- ne pas déverser de poissons sur les zones de reproductions naturelles ;
- favoriser plutôt le déversement dans les étangs ;

Garderie

L'AAPPMA remercie les 4 gardes présents pour leur implication et leur demande le bilan de l'année écoulée. Les gardes ne déplorent aucune grosse infraction mais plusieurs rappels à l'ordre ont été faits.

Lac de Caniel

La pêche était interdite depuis 2013 au lac de Caniel, malgré de nombreuses démarches entamées par l'association seule ou soutenue par des élus comme M Thévenot, Maire de Cany-Barville, M. Foiret, Maire de Vittefleury, Mme Guilot Maire de Veulettes, Monsieur Roger, et j'en passe.

Cette fois ci, grâce à la volonté du président Jérôme Lheureux que l'AAPPMA tient à remercier très chaleureusement, nous avons pu reprendre les échanges et arriver à dessiner ensemble un projet très ambitieux de développement de la pêche sportive aux carnassiers sur le lac. Le projet est de proposer un règlement permettant la pêche aux leurres, mais en obligeant la remise à l'eau des poissons de sorte à favoriser leur développement et donc la qualité de la pêche. Cet image de pêche sportive apparaît tout a fait adaptée dans ce contexte de base de loisirs sportive. A noter que dans les faits de nombreux pêcheurs agissaient déjà en pratiquant sur le lac et en remettant leurs poissons à l'eau ; la convention est en cours de signature par le Président de la CCCA et elle prévoit l'ouverture du brochet le 24 avril sur un linéaire allant de la plage à l'île. Plus d'informations sont disponibles sur les guides.

Continuité écologique

L'AAPPMA rappelle que la Durdent est un fleuve qui a vu tourner de très nombreuses roues de moulin, malgré son linéaire relativement faible.

Les ouvrages hydrauliques ont participé à l'essor industriel de la vallée et ils présentent à ce titre, un patrimoine matériel et touristique très important pour la vallée. Pour autant, il est rappelé qu'autour de ces ouvrages gravitent de nombreux enjeux écologiques et hydrauliques. Certaines chutes d'eau ne permettent pas un passage satisfaisant des poissons, ce qui a pour conséquences de perturber/restreindre l'accès des poissons à leurs lieux de reproduction, de

cache ou de nourrissage. Par ailleurs, certains ouvrages dégradent les habitats aquatiques en transformant des zones courantes favorables à la croissance des juvéniles de truites et de saumons en des successions de biefs qui ne permettent pas opportunément leur développement ; A certains endroits, en cas de forts coup d'eau, la rivière mise en bief ne déborde plus dans ses plaines alluviales naturelles, alors que cela pourrait être utile pour gérer plus en aval des inondations ou pour recharger les zones humides;

Dans le contexte de changement climatique global, les hommes et les poissons vont avoir à faire face à des situations de plus en plus difficiles : épisodes de sécheresse, de crue. Pour y faire face, cette circulation piscicole qui est demandée par la loi est indispensable pour permettre aux poissons de trouver de l'eau fraîche près des sources en cas de sécheresse et des zones refuges en cas de crues.

Le président invite les propriétaires de moulins à dépasser les dogmes, à aller au-delà des idées reçues, négatives et généralistes, qui sont trop courantes dans la vallée, pour étudier au cas par cas, chaque ouvrage, chaque situation et y trouver une solution; Pour enclencher une dynamique, l'AAPPMA suggère que l'on s'intéresse d'abords aux ouvrages les plus dégradés, sans intérêt patrimoniaux en profitant des aides exceptionnelles atteignant presque 100% du coût des études et travaux.

Cette année, l'association a travaillé avec le Syndicat de bassin versant pour participer à faire émerger un projet sur la commune de Vittefleury. On est pas forcément sur un ouvrage qui est infranchissable au sens de la loi, mais ce dernier génère des ralentissements de l'écoulement défavorables à l'implantation de frayères. Le projet permettrait de restaurer des habitats piscicoles.

En outre, l'AAPPMA a participé à un film qui assure la promotion de ce type de travaux ; On espère que l'opération faite sur la pisciculture d'Hericourt-en-Caux permettra de redonner une bonne image à cette thématique.

https://www.youtube.com/watch?v=_WvX_GC-9rU

Gestion des parcours :

Il est rappelé que l'association de pêche de la Durdent dispose de parcours avec trois type de règles :

- les parcours mouche no kill : 6 parcours pour 2475 m
- les parcours leurres/mouche no kill : 3 parcours pour 1495 m
- les parcours toutes pêches : 12 parcours 4122 m

La moitié des parcours de la Durdent est en No kill, cela concerne majoritairement des parcours situé à l'amont du cours d'eau et sur des zones de reproduction.

A noter également la présence de parcours en réserve à Cany-Barville notamment et Héricourt-en-Caux.

Partenaires de l'association et recherche de financement

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons

mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme du Plateaux de Caux Maritime, de la Cote d'Albatre, la société LOGEAL, EDF, et le Syndicat de la Durdent.

Les dates de déversements 2021 sont pour l'étang :

- 26 février 50kg 27/35)
- 26 mars 35 kg 27/35cm +15kg 45cm)
- 23 avril 50kg 27/35cm)
- 21 mai 35kg 27/35cm +15kg 45cm)
- 18 juin 50kg 27/35cm)
- 17 septembre 35kg 27/35cm+15kg 45cm)
- 15 octobre 50kg 27/35 cm)
- 19 novembre 35kg27/35cm+15kg45cm)

Et pour la rivière :

- 11 mars 85 kg)
- 9 avril 70 kg)
- 7 mai 80 kg)
- 4 juin 70 kg)
- 9 juillet 75 kg)
- 27 aout 70 kg)

Le rapport moral de l'association est proposé à l'approbation

RAPPORT FINANCIER

Le bilan fait apparaître un total de 26 737,89 € de recettes et un montant de 23 467€,39 789,69.

Un bilan de trésorerie 2021 excédentaire de 3 270,5€.

Il a pu être constaté sur les recettes :

- un léger recul de vente de permis 21 923.3 0€ (23 293.50€ en 2019) mais rassurant en raison de la crise sanitaire.

- des subventions identique à 50€ près par rapport à 2019. moins de kilomètres parcourus par nos membres actifs (covid en cause) A noter une subventions de 718.40€ pour la brochure 2020 par la comcom Doudeville-Yerville et celle de la cote d'Albatre.

- Il n'y a pas eu pas d'intéret sur livret A, le trésorier n'a pas procuration sur ce livret. cette situation devrait ce résoudre en 2021.

Il a pu être constaté sur les dépenses

- un montant des taxes indexées directement sur une quote part de la vente des permis nationaux de 8 159 € et fédéral 5 179.1€

- des frais de locations de permis identique à 2019 3 975.44.

- des frais de déversement réduit 3 301€ (contre 4 555 € en 2019)non pas à cause du covid mais parce que la pisciculture fédéral n'a pas honoré la fourniture des truites juvénile.

- des frais divers stable hormis l'achat de panneaux de parcours pour reconduire certain dégradés par le temps 327.74€.

- A noter la graciation des frais de cotisation aux offices du tourisme 80€ par la comcom de la cote d'albatre.

Au 1er février 2020, les comptes de l'association cumulent un monta de 28 809, 96 €

la commission de contrôle a approuvé les comptes le 21 mars. Le rapport est disponible sur simple demande.

Le Président propose de passer à la nomination de la commission de contrôle et indique que Mr SCHLUR et que Mme OSOUF se représentent.

Le bilan financier est en annexe

Le rapport financier de l'association est proposé à l'approbation.

Le président